

COMMODO ET INCOMMODO

(ARRETÉS AEV)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que, dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés tel qu'elle a été modifiée dans la suite, Madame la Ministre de l'Environnement a pris les décisions suivantes :

Objet :	Exploitant et lieu d'exploitation :	No. dossier/Date autorisation
modification des installations	Guardian Luxguard I 8, rue Bommel L-4940 Hautcharage	autorisé le 30 juillet 2019 Réf. interne :2019/05/04
mise en conformité et prolongation de l'autorisation d'exploitation	Fixmer 2, rue Laangwiss L-4940 Hautcharage	1/14/0214 autorisé le 30 juillet 2019 Réf. interne :2019/04/04

L'avis relatif à ces décisions est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 07 août), à partir du 8 août 2019 au 16 septembre 2019 inclus.

Les arrêtés d'autorisation ont été déposés au service écologique de la commune de Käerjeng pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre chacune de ces décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 2 août 2019

Le bourgmestre,


Michel WOLTER



Le secrétaire communal adjoint,


Claude FREICHEL